

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Paroisse
de
Meylars.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

1^{re} La Chapelle de Notre-Dame de Confors.

2^{de} La Chapelle de Saint-Yves.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} Notre-Dame de Confors.

2^{de} Saint-Yves.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

La Chapelle de Notre-Dame de Confors, érigée en Chapelle de Secours, par Décret Impérial en date du 27 Février 1867.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

{ { }

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

{ { }

6° Quelle est la date de l'Indult ?

{ { }

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

{ { }

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

{ { }

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Les pierres sacrées sont en bon état.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Magnas
Vicaire de Meylars